

# Carte d'assuré: votation générale indispensable



Pour nous, médecins indépendants, pour nos assistances médicales et nos patients, l'introduction de la carte d'assuré dans deux ans ou plus et sa transformation ultérieure en carte de patient contenant des données médicales n'auront rien d'un jeu. En intitulant son article «Jeu de cartes», notre confrère Ludwig T. Heuss minimise le problème avec un titre mal choisi.

Alors que le TARMED a été introduit de manière encore transparente par la FMH et qu'une votation générale a eu lieu auprès de tous les membres, le projet de carte d'assuré pêche par une absence totale de transparence! Il s'agit typiquement d'un projet classique décidé au niveau supérieur mais qui devra être assumé par la base. Or cette base, constituée des médecins établis en pratique privée, n'est ni consultée ni informée, ce qui va de pair.

Qu'est-il arrivé à la FMH ?!

Le projet TARMED à peine digéré, elle dicte à ses membres une action qui influencera le travail quotidien dans nos cabinets médicaux de manière plus bien incisive et négative que l'introduction du TARMED.

Nous devons consacrer plus de temps et d'attention aux données saisies sur la carte qu'au patient lui-même.

L'équipement informatique nécessaire augmentera les frais du cabinet médical alors que les recettes se verront limitées (Convention prestations-prix).

Si cette perspective incite de nombreux confrères dans la soixantaine à remettre leur cabinet avant l'âge de la retraite, la FMH aura alors contribué à renforcer la pénurie de médecins dans les zones périphériques!

Penser qu'une telle carte permettra d'économiser est une douce illusion. Seuls les ténors du PDC y croient avec leur document en 20 points.

De la FMH, j'attends une information à long terme et une consultation, en particulier auprès des médecins établis en cabinet privé, puis une votation générale impliquant l'ensemble des membres de la FMH pratiquant à titre indépendant. Si les médecins chargés d'appliquer ce projet dans leur quotidien n'ont pas le droit de le re-

fuser, il s'agit d'un diktat. Mais si les initiateurs arrivent à nous persuader du sens et de l'utilité de cette carte et à obtenir notre approbation, nous n'aurons pas à nous plaindre plus tard du stress et des ennuis qu'elle occasionnera.

J'en conclus qu'une votation générale est indispensable!

*Dr Beat Meister, Hochdorf*

1 Heuss LT. Jeu de cartes. Bull Méd Suisses 2005; 86(47):2592.



## Réplique

Monsieur et cher Confrère,

Un grand merci pour votre commentaire. Ainsi que vous avez pu l'apprendre, ces dernières semaines et derniers mois, des prises de position publiées dans la rubrique Forum de notre revue, le Comité central est parfaitement conscient de l'importance et du caractère brûlant du projet Carte d'assuré/Carte de patient.

Néanmoins, il faut préciser que l'introduction d'une carte d'assuré repose sur une modification de la loi sur l'assurance-maladie décidée par le Parlement. Il s'agit concrètement de l'article 42a, déjà entré en vigueur et habilitant le Conseil fédéral à introduire une carte d'assuré pour l'assurance sociale. Le Conseil fédéral a décidé l'introduction en juin 2005. Depuis lors, la FMH a collaboré activement à l'élaboration de concepts pour une telle carte et a bien l'intention de poursuivre cette collaboration.

Notre souci est naturellement d'anticiper au plus vite les conséquences – positives et négatives – d'une telle carte pour les membres de la FMH et d'intégrer nos requêtes dans sa conception. Cependant, il convient de dire clairement qu'une votation générale de la FMH, telle que vous la proposez, ne changerait rien aux bases légales mentionnées ci-avant ni au calendrier fixé pour l'introduction d'une carte d'assuré.

*Ludwig T. Heuss,  
membre du Comité central de la FMH,  
responsable du domaine DDQ*